



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

INFOS PATIENTS

>> Vos droits



Transports sanitaires

Pour vos retours à domicile, sur prescription médicale et si votre état de santé le justifie, vous pouvez bénéficier de transports sanitaires.

Dans ce cas vous avez **le libre choix** du transporteur sanitaire : ambulance, transport en vsl, taxi



Une liste avec les coordonnées des sociétés de transport sanitaire est à votre disposition dans le service.

N'hésitez pas à la demander pour la consulter !